

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20210310-55

Thiers Dore  
et Montagne  
L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2021 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 3 mars 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 10 mars 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

## Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Sylvain HERMAN, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

## Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Didier ROMEUF à Christiane SAMSON  
Frédéric CHONIER à Frédérique BARADUC  
Stéphane RODIER à Tony BERNARD  
Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE  
Claude GOUILLON-CHENOT à Pierre ROZE  
David DEROSSIS à Taya ADJIMI  
Pierre CONTIE à Taya ADJIMI  
Martine MUNOZ à Sophie DELAIGUE  
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

## Conseiller suppléant ayant voix délibérante : Thierry LAMBINET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Michel COUPERIER, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Monique DURAND-PRADAT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT

Secrétaire de séance : Alexandra VIRLOGEUX

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT  
CONVENTION AVEC LA SACICAP DU PUY-DE-DOME

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

42

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

9

Total votants :

52

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180712-13 du 12 juillet 2018 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ;

**Vu** la convention de l'OPAH-RU de Thiers n° 063-01-2018 du 12 octobre 2018 signée par l'État, l'Anah, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Thiers et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur explique qu'il est nécessaire de conforter les propriétaires dans leur projet d'amélioration de l'habitat ou de réhabilitation globale des logements. Le préfinancement des travaux est souvent un frein aux projets car il faut attendre la fin de la réalisation du chantier global avant de pouvoir déposer une demande de paiement des subventions auprès des financeurs.

ACI Groupe Immobilier est une Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP) - du réseau PROCIVIS. La SACICAP investit dans les missions sociales depuis 2004. Depuis 2012, elle procède aux avances de subventions accordées par l'ANAH et les collectivités.

Dans certains cas, la nécessité de préfinancer les subventions attendues pour la réalisation des projets (pour l'essentiel réglées en fin de travaux) constitue un blocage pour les propriétaires occupants. Cela peut conduire à l'abandon des travaux ou à demander un effort de trésorerie trop important aux entreprises dans l'attente de règlement.

Il est proposé de conventionner avec la SACICAP. Ainsi, les bénéficiaires (propriétaires occupants modestes et très modestes) pourront commencer leurs travaux. La SACICAP paiera les artisans (avance et solde) et lorsque l'ensemble des travaux seront terminés, les subventions seront versées directement à la SACICAP.

La convention a pour objet de mettre en place ce dispositif de préfinancement par la SACICAP du Puy-de-Dôme, dans le cadre des programmes de l'ANAH en faveur des propriétaires modestes et très modestes identifiés et dont les dossiers sont instruits par Thiers Dore et Montagne (TDM).

La durée de la convention est d'un an. Un bilan est alors proposé à son issue avant la signature d'un avenant.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de financement de la SACICAP pour une durée de 1 an ;
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 52	Conseillers présents : 43	Représentés : 9	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52	Pour : 52	Contre :	
Abstentions :			

*Pour ampliation certifiée conforme,*

**Le Président,**

**Tony BERNARD,**

Maire de Châteldon

